

Le 1er janvier 2023

Informations relatives

A une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce (en application des articles L. 225-40-2 et R. 225-30-1 du Code de commerce)

> Date de la convention	Le 14 décembre 2022
 Nom de l'intéressé et nature de sa relation avec la Société 	Burelle SA détient 100% de Burelle Participations et de Sofiparc.
	M. Paul Henry Lemarié est Président-Directeur Général de Burelle Participations et membre du Comité de surveillance de Sofiparc.
	M. Laurent Burelle est Président de Sofiparc et administrateur de Burelle Participations.
	M. Jean Burelle et Mmes Félicie Burelle et Clotilde Lemarié sont administrateurs de Burelle Participations et membres du Comité de surveillance de Sofiparc.
> Objet de la convention	Rémunération des prestations d'animation et de coordination de l'ensemble des activités du Groupe assurées par la Direction Générale.
> Conditions financières de la convention	BURELLE SA facture des prestations de services de Direction Générale à :
	BURELLE PARTICIPATIONS: A compter du 1er janvier 2023, le pourcentage de refacturation est passé de 3% à 5% de la rémunération fixe de M. Laurent Burelle, à laquelle s'ajoutent les charges salariales et la couverture des frais généraux, dans les mêmes conditions que précédemment.
	SOFIPARC: A compter du 1er janvier 2023, le pourcentage de refacturation est passé de 13% à 15% de la rémunération fixe de M. Laurent Burelle, à laquelle s'ajoutent les charges salariales et la couverture des frais généraux, dans les mêmes conditions que précédemment.
Indication du rapport entre son prix pour la société et le dernier bénéfice annuel de celle-ci	Le prix représente :
	- 0,47% du résultat net social de l'exercice 2021
	- 1,06% du résultat net part de groupe de l'exercice 2021
Autre information nécessaire pour évaluer l'intérêt de la convention du point de vue de la société et des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires	La convention correspond au temps passé par M. Laurent Burelle pour la gestion et l'animation des filiales concernées en 2023